

- Or du 12 décembre 2025 -

Ce collectif d'habitants du port s'interroge sur son aménagement

Pléneuf-Val-André. Début janvier, les travaux d'aménagement d'accès au port de Dahouët et d'une partie du quai des Terre-neuvas vont être lancés. Ce collectif d'habitants s'inc

En juin, la Ville a présenté à la population l'avant-projet d'aménagement d'un secteur allant de la Vieille-Côte jusqu'au niveau de la cale Hourdin sur le quai des Terre-neuvas.

La première phase de réalisation de ce projet commencera début janvier avec la création d'un rond-point à la sortie du port et le réaménagement de la chaussée, du parking et des voies de déambulation sur le quai « *sans toucher au bâti* » insistait alors le maire Pierre-Alexis Blévin.

« *Un projet qui nous a fait sursauter, les habitants et les commerces du quai n'ayant pas été concertés* », s'indigne un collectif des habitants du port de Dahouët par l'intermédiaire de ses porte-paroles Yann d'Avancy, Stéphane Singier et Yannick Trancart.

« **Amender le projet et l'aider à évoluer** »

« *Le collectif regroupe à ce jour 46 personnes, soulignent-ils, lors d'une rencontre vendredi. Dahouët a une histoire qu'il ne faut pas dénaturer.* » Le collectif rappelle qu'il « *ne s'oppose pas* » à un projet



d'aménagement mais qu'il veut « *être écouté sans esprit guerrier dans une démarche constructive pour amender le projet et l'aider à évoluer* ».

Le collectif propose de « *retenir des priorités pour orienter et guider* » les aménagements futurs. La prise en compte du risque de sub-

mersion marine avec « *des aménagements de protection* » à prévoir et localiser est la priorité avec la prise en compte « *de l'état du quai et de sa capacité à supporter les infiltrations d'eau de mer en surface* » lors des grandes marées « *qui pourraient être facilitées par un revêtement perméable du parking* ».

La prise en compte des usages portuaires, la circulation des piétons, le stationnement des riverains, l'emplacement du point d'apport semi-enterré, la taille du point en entrée de port et d'interrogations relatives aux porte-paroles du collectif.

LAMBALLE-ARMOR ET S

PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Aménagement du port et du quai à Dahouët le maire répond au collectif d'habitants

« *Le projet actuel d'aménagement du port de Dahouët prend en compte les aspirations des riverains, mais aussi le caractère patrimonial, le haut lieu touristique et la fréquentation qui en découle*, précise Pierre-Alexis Blévin, maire. *Il a fait l'objet de quatre réunions (deux en juin et deux en novembre). Il est le même que celui présenté au mois de juin aux habitants et aux commerçants.* »

Quelques modifications mineures ont été apportées au projet, à la suite des remarques faites lors des différentes réunions avec les con-

cessionnaires des réseaux, le Syndicat départemental d'énergie (SDE 22), Lamballe, Terre et Mer, le conseil départemental, les riverains et les commerçants.

Les colonnes enterrées repositionnées

Au niveau de la végétation, « *les arbres prévus ont été supprimés et remplacés par de la végétation basse* », indique le maire. Les colonnes enterrées sont repositionnées côté quai, « *la technologie permettant un tel aménagement* ».

Les bites d'amarrage en granit

sont maintenues « *à l'exception de quelques-unes pour assurer la sécurité du cheminement piétons* ». Le maire précisant : « *Le projet présenté au label Port d'intérêt patrimonial n'a reçu aucune objection.* » De plus, « *il respecte le Plan de prévention des risques littoraux d'inondations* ».

Pas de places « privatisées »

Revenant sur les interrogations du collectif, Pierre-Alexis Blévin indique que « *les études de sols ont révélé que le quai était déjà perméable. Les travaux envisagés ne modi-*

fient pas cette perméabilité

En ce qui concerne le stationnement, « *le projet prévoit le même nombre de places* ». Il sera complété par « *le parking de la Princelle* », sur le quai de la Caderie, « *des places de plus* », soulève le maire. En réponse à la demande du collectif de prévoir des places pour les riverains, le maire précise que « *la possibilité de privatiser le stationnement public pour répondre à la demande de certains riverains désireux de réserver des places personnelles* ».